

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 AVRIL 2025

Délibération n°2025.04.061.B

Salon Franchise Expo Paris 2025 – participation de porteurs de projets

LE DIX SEPT AVRIL DEUX MILLE VINGT CINQ à 16 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis Salle Monarque - Krysalide 70 rue Jean Doucet à Saint-Michel suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 11 avril 2025

Secrétaire de Séance: Gérard DEZIER

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **18**

Nombre de pouvoirs: **3**

Nombre d'excusés: **5**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Monique CHIRON, Gérard DESAPHY, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Michel BUISSON à Francis LAURENT, Gérard DEZIER à Gérard DESAPHY, Philippe VERGNAUD à Pascal MONIER,

Excusé(s):

Xavier BONNEFONT, François ELIE, Michel GERMANEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250417-2025_04_61B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2025

Publication : 22/04/2025

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 AVRIL 2025

**DÉLIBÉRATION
N°2025.04.061.B**

Rapporteur : Monsieur ROY

SALON FRANCHISE EXPO PARIS 2025 – PARTICIPATION DE PORTEURS DE PROJETS

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI CREE DES EMPLOIS

Ambition : VITALITÉ DU TTRE PAR LE COMMERCE

Enjeux : [30403 -3) ATTRACTIVITÉ ÉQUILLIBRÉ DES CENTRALITÉS]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

- ODD 11 : reconquête des centralités
- ODD 17 : Partenariats : renforcement des capacités d'initiatives des acteurs

La feuille de route « commerce » de GrandAngoulême exprime, dans son enjeu 3, une volonté de soutien de l'attractivité des centralités et d'accompagnement d'un développement commercial équilibré à travers, notamment, des actions de prospection et de valorisation territoriale.

Dans ce cadre, il a été décidé de participer au salon Franchise Expo Paris 2025, avec la tenue d'un stand GrandAngoulême au sein du Village « Attractivité Territoriale » qui vise à faciliter les échanges entre les villes et territoires, les enseignes et les porteurs de projets.

GrandAngoulême, à travers son stand, peut promouvoir les locaux commerciaux disponibles sur le territoire et les solutions d'accompagnement qu'elle propose aux porteurs de projets à la recherche de la meilleure opportunité d'emplacement.

La collectivité peut aussi nouer des liens avec des enseignes qui cherchent à dynamiser des territoires comme GrandAngoulême, facilement accessibles et présentant les caractéristiques de villes moyennes.

Considérant que le salon Franchise Expo Paris constitue une véritable « boîte à outils » de l'entrepreneuriat et, afin de renforcer les démarches de promotion et de redynamisation du territoire, il est proposé de faire venir sur le stand des porteurs de projet du territoire.

Le témoignage et la recherche des franchises passe par la participation de porteurs de projets permettant de lutter contre la vacance commerciale et inciter à l'installation de

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250417-2025_04_61B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2025

Publication : 22/04/2025

nouvelles enseignes comme fixée dans la délibération 2022.03.037 (enjeu 3 de la feuille de route du commerce). Cette participation est conditionnée au remboursement des frais réels des deux personnes sollicitées sur productions de justificatifs validés par la direction.

Ceux-ci sont choisis en fonction de la maturité de leur projet afin de s'assurer qu'ils puissent bénéficier du partage d'expérience offert par le salon :

- promotion du territoire de GrandAngoulême
- échanges avec les acteurs de la chaîne de la création d'entreprise,
- rencontre avec des enseignes et des franchisés.

Il est proposé, pour l'année 2025, à titre expérimental, de prendre en charge les frais de déplacements et d'hébergement de deux porteurs de projets déjà accompagnés par la Mission Développement Economique et habitant le territoire.

Vu la feuille de route Commerce de GrandAngoulême,

Je vous propose:

D'APPROUVER la participation, à titre expérimental, de deux porteurs de projets, aux côtés des équipes de GrandAngoulême, sur le stand du territoire au salon Franchise Expo Paris 2025;

D'APPROUVER la prise en charge par GrandAngoulême des déplacements et d'hébergement des deux porteurs de projets et le remboursement de leurs frais réels;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---